

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Gourdon
ORNIAC - Commune

Procès verbal

Le mardi 14 janvier 2025 à 17 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Thérèse VERMANDE.

Secrétaire de la séance : Anne REMOND

Présents : Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, Frédéric VUILLEMIN

Représentés : René-Marc HERPSON représenté par Thérèse VERMANDE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Adhésion nouvelles communes au SIFA,
2. Travaux voirie 2025,
3. Plafond salle des fêtes,
4. Réforme des redevances des agences de l'eau,
5. Questions diverses et compte rendu des différentes commissions.

Délibérations du conseil :

1 - SIFA - NOUVELLES COMMUNES

Par délibération du Comité syndical du 11 décembre 2024, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de trois nouvelles communes : Beauregard, Saint-Martin-Labouval et Saint-Projet).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte l'adhésion des trois nouvelles communes : Beauregard, Saint-Martin-Labouval et Saint-Projet) au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2 - TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du rejet de la demande de subvention au titre des Amendes de Police.

Un nouveau dossier va être déposé.

Après un nouvel examen des 3 devis pour la réfection de la voirie rue du Mas de Simon et rue des Combes Gelées, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de confier les travaux à la société COLAS pour un montant de 11 510.30 € ht.

Claude DUBOIS note que la commune est très satisfaite des travaux de voirie effectués par la société EIFFAGE mais que la différence de prix (- 2 427.345 €) a déterminé son choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de confier les travaux à la société COLAS,
- charge le Maire de signer le devis,
- charge le Maire de prévoir le montant de la dépense au budget 2025.

Délibération : adoptée à la majorité

3 - PLAFOND DE LA SALLE DES FETES

Suite aux dégâts des eaux impactant le plafond de la salle des fêtes, Groupama a demandé une expertise. Celle-ci a été effectuée le 06 janvier 2025.

Le montant des dépenses engagées sera remboursé en totalité, soit 3 611.76 € ttc.

La société CLS remplacera la totalité des dalles du faux plafond.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- charge le Maire de signer le devis de l'entreprise CLS,
- charge le Maire de prévoir les dépenses et recettes au budget 2025,
- charge le Maire du bon déroulement de cette affaire.

Délibération : adoptée à l'unanimité

4 - REFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Ce point de l'ordre du jour pose question, Mme le Maire propose à l'assemblée de l'ajourner.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- **Illumination de Noël** : la commune souhaite une rencontre avec Orniac en Fête afin de repenser les illuminations du village au moment de Noël. Le Conseil Municipal décide d'allouer une nouvelle somme au budget 2025 (qui s'ajoute aux 1 000 € inscrit en 2024), pour acheter de nouveaux décors lumineux.
- **Sollicitation d'un auto-entrepreneur pour l'entretien du village** : après un entretien avec Monsieur Stéphane REGELBRUGGE, auto-entrepreneur, paysagiste de formation, le Conseil Municipal étudie la possibilité de lui confier tout ou partie des travaux d'entretien de la commune, effectué avec son propre matériel.
Le tarif horaire est fixé à 25€ / heure (carburant compris).
Monsieur Stéphane REGELBRUGGE travaille avec son propre matériel.
La décision sera prise à la réunion du Conseil Municipal du mois de février.
- **Haie participative** : Anne REMOND présente le devis pour la fourniture des plants : 210.40 € (96 plants + 4 hauts sujets) à la charge de la commune, plus la tranchée réalisée par Mr CAMINADE.
L'animation et le suivi du chantier sont totalement financés par la Région et les Fonds pour l'Arbre.
La population sera conviée à cette journée dans le cadre d'un chantier participatif.
- **Barrières** : une barrière de protection sera mise en place sur une longueur de 11 mètres afin de sécuriser le parking jouxtant la mairie.
Les travaux de réalisation et de poste s'élèvent à 1 091.65 € ttc et sont confiés à Yves EXBRAYAT de Caniac-du-Causse.
- **Lot numérique – borne WIFI** : Une borne WIFI public lotois a été installée sur notre commune en 2019.
Les principales caractéristiques pour l'année 2024 sont les suivantes :
 - o Total des sessions : 64
 - o Nombre d'utilisateurs : 13
 - o Temps cumulé : 22h54m

Le Conseil Municipal décide de rejoindre le nouveau groupement des commandes WIFI public lotois et le nouveau marché pour 4 ans (2026 – 2029).

Le WIFI public présente plusieurs avantages :

- Accès internet gratuit pour les habitants ou les touristes qui n'ont pas de forfait internet,
- Ecologiques : le WIFI consomme 10 fois moins d'énergie que la 4G.

L'abonnement annuel 2024 pour la commune s'élève à 214.80 €.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 19h30

Prochain Conseil Municipal le mardi 4 février 2025 à 17h30 en mairie.

Thérèse VERMANDE
Président de séance

A blue ink signature, appearing to be 'TV', written in a stylized, cursive manner.

Anne REMOND
Secrétaire de séance

A black ink signature, appearing to be 'AR', written in a stylized, cursive manner.

